

ORIENTATION ET AFFECTATION

APRÈS LA 3^E

REPÈRES POUR LES PARENTS

La poursuite d'études après la classe de 3^e est un processus d'information, d'échanges, d'accompagnement et de décisions organisé en trois temps.

① L'ORIENTATION



Déterminer sa voie :

- 2^{de} générale et technologique (GT) ou spécifique
- 2^{de} professionnelle } à temps plein
- 1^{re} année de CAP } ou par apprentissage

② L'AFFECTATION



Choisir sa formation, sa spécialité... et ordonner ses vœux. Ces demandes doivent être en cohérence avec la décision finale d'orientation

③ L'INSCRIPTION



S'inscrire dans son futur établissement, selon les résultats d'affectation

L'orientation et l'affectation sont liées mais indépendantes dans leur réalisation. Au cours de l'année, le dialogue entre l'équipe éducative, vous et votre enfant permet de l'accompagner dans sa réflexion.

Notez que suivant la voie d'orientation choisie, l'objectif n'est pas le même :

- La 2^{de} GT ou spécifique prépare au bac GT en 3 ans qui permet la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ;
- La voie professionnelle (bac pro en 3 ans, CAP en 2 ans) apporte une qualification permettant l'accès à l'emploi. Il est aussi possible de poursuivre ses études, **comme préparer un BTS après un bac pro.**

NOUVEAUTÉ 2020 Désormais, chacune des procédures se traite en ligne avec trois téléservices : le **téléservice Orientation**, le **téléservice Affectation** et le **téléservice Inscription** qui est déjà existant. Ils seront accessibles sur tout support numérique (ordinateur, smartphone, tablette...).

CALENDRIER ET ÉTAPES CLEFS

Du 03 FÉVRIER AU 20 MARS 2020

PHASE D'ORIENTATION N°1

- ① Saisie des intentions provisoires (TSO)
- ② Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe du 2^e trimestre (TSO)

D'AVRIL À MAI 2020

AFFECTATION : S'INFORMER

- ③ Consultation de l'offre de formation des établissements : à partir du 06 avril 2020 (TSA)

PHASE D'ORIENTATION N°2

- ④ Saisie des intentions définitives : du 05 au 26 mai 2020 (TSO) - les dates sont ajustées en fonction des conseils de classes de chaque établissement

AFFECTATION : VOEUX

- ⑤ Saisie des vœux de formations : du 04 mai au 1^{er} juin 2020

JUIN 2020

PHASE D'ORIENTATION N°3

- ① Consultation de la décision du conseil de classe du 3^e trimestre ; les familles font part de leur accord ou désaccord (TSO).
 - En cas d'accord, le chef d'établissement rend sa décision finale (TSO) ;
 - En cas de désaccord, phase d'appel (format papier)



Diplôme national du brevet :
29 et 30 juin 2020

JUILLET 2020

AFFECTATION : RESULTATS

- ⑦ Consultation des résultats d'affectation :
 - à partir du 30 juin 2020 dans les établissements ;
 - à partir du 1^{er} juillet 2020 en ligne (TSA).
- ⑧ Inscription dans l'établissement d'accueil : du 1^{er} au 05 juillet 2020 à 23H59 (TSI)

LE TÉLÉSERVICE ORIENTATION (TSO)

Où et comment se connecter ?

→ Sur Scolarité services <https://teleservices.ac-besancon.fr> avec un identifiant ATEN ou EduConnect > rubrique « Orientation ».

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

Je me connecte avec mon compte ATEN

vosre identifiant

Saisissez un identifiant

vosre mot de passe

Saisissez un mot de passe

VALIDER

identifiant oublié ?

mot de passe oublié ?

MON COMPTE

ACCUEIL

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES

BOURSE DE COLLÈGE

LIVRET SCOLAIRE (CP - 3^e)

BOURSE DE LYCÉE

ORIENTATION

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Seul un des responsables légaux de l'élève peut saisir les informations. L'autre responsable peut accéder en consultation.

MON COMPTE
ACCUEIL
FICHE DE RENSEIGNEMENTS
PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES
BOURSE DE COLLÈGE
LIVRET SCOLAIRE (CP - 3 ^e)
BOURSE DE LYCÉE
ORIENTATION
ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

SERVICE EN LIGNE
ORIENTATION

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR

2de professionnelle

1re année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Choix des intentions d'orientation : 3 au maximum

Classer ou supprimer des intentions d'orientation



IMPORTANT

Valider impérativement vos choix

Pour les voies en 2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP :

- Précision de la modalité : **voie scolaire et apprentissage - les deux possibilités peuvent être renseignées.**
- Possibilité de **préciser une formation ou un métier** (ex : boulangerie, hôtellerie, mécanique...).

→ **Après validation, le responsable de l'élève qui a effectué la saisie reçoit une confirmation des choix d'intention(s) par courriel.**

→ **Après le conseil de classe, l'avis rendu est visible à côté de chaque intention :** Avis réservé Avis défavorable

→ **La prise de connaissance et l'accusé de réception de l'avis du conseil de classe est à confirmer obligatoirement par le responsable de l'élève.**

INFO +

- Le même modèle s'applique pour la phase des « Choix définitifs ».
- Si les données apparaissent en rose : problème de saisie, erreur ou information manquante.
- Les intentions (provisoires et définitives) peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice.
- Le téléservice Orientation sera fermé 24H avant le premier conseil de classe niveau 3^e de votre établissement, aux 2^e et 3^e trimestres. L'accès sera de nouveau possible après la période des conseils de classes.

LE TÉLÉSERVICE AFFECTATION

Où et comment se connecter ?

→ Sur Scolarité services <https://teleservices.ac-besancon.fr> avec un identifiant ATEN ou EduConnect > rubrique « Affectation » ou sur education.gouv.fr

CONSULTATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Page d'accueil : rechercher une formation, par saisie directe ou par académie.

Résultats : une interface en trois parties (maquette de présentation)

① **Affiner les résultats (filtres) :** académies, départements, établissements, voie d'orientation, internat...

② **Liste des offres de formation**

Formation 1
Etablissement 1
Ville 1

Public

Plus d'infos

Formation 2
Etablissement 2
Ville 2

Apprentissage Public

Plus d'infos

③ **Carte géolocalisée des offres**

Carte illustrant la géolocalisation des offres de formation sur une carte de France.

Pour chaque formation :

→ Deux liens vers les fiches de l'Onisep sur la formation et l'établissement, ainsi que les informations et modalités particulières éventuelles, l'académie d'accueil et le plan d'accès.

SAISIE DES VŒUX (maquette de présentation)

- 15 vœux possibles, dont 10 maximum dans l'académie.
- Les établissements visualisent les vœux saisis par les familles.

Vœux de l'élève

Nom du parent
Nom de l'élève

Télécharger la liste des vœux formulés

Seconde générale et technologique Etablissement 1, Ville 1	☰ ↑ ↓ 🗑️
Bac pro Spécialité X Etablissement 2, Ville 1	☰ ↑ ↓ 🗑️
Classe de seconde pro de la famille de métiers Y Etablissement 3, Ville 2	☰ ↑ ↓ 🗑️

Supprimer un vœu

Ordonner ses vœux

CONSULTATION DES RESULTATS

Les résultats de l'affectation seront présentés selon la ou les académies où vous avez formulé des vœux. Le bouton de téléchargement 📄 vous permettra de les consulter.

INFO +

- Le traitement du dossier d'affectation est fait par les établissements (application *Affelnet*, non accessible aux familles).
- Après la fermeture du téléservice, les familles peuvent adresser une demande de modification des vœux par écrit. Les établissements les informent de la mise à jour.

L'ACCÈS AUX TÉLÉSERVICES EN RESUMÉ...

- Une seule adresse pour les téléservices orientation, affectation et inscription : <https://teleservices.ac-besancon.fr>
- Le premier responsable qui utilise un téléservice « retire » cette compétence à l'autre responsable de l'élève. L'autre responsable qui utilise un téléservice a un accès en consultation.
- Pour la rentrée 2020, les téléservices orientation et affectation concernent uniquement les établissements relevant du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (publics et privés sous contrat).



QUE FAIRE SI...

- ◆ ...je n'ai pas de compte Education nationale (ATEN) ou EduConnect ?
 - ◆ ...mes codes ne fonctionnent pas.
 - ◆ ...je ne souhaite pas utiliser le téléservice orientation ?
 - ◆ ...je suis éloigné des outils numériques ?
- **Contactez votre établissement d'origine (collège)**
- ◆ ...je ne suis pas d'accord avec la décision d'orientation du chef d'établissement.
→ La phase d'appel reste au format papier pour cette année scolaire 2019-2020.
 - ◆ ...j'ai fait la première phase d'orientation provisoire au format papier, puis-je faire la phase des choix définitifs via le téléservice orientation ?
→ Oui, c'est possible, bien qu'il soit conseillé de faire toutes les étapes sur le même support.
 - ◆ ...je ne suis pas d'accord avec la décision prise par l'autre responsable de mon enfant.
→ Contactez le chef d'établissement qui vous recevra.
 - ◆ ...ma famille déménage ?
→ Veuillez-vous tourner vers votre établissement actuel (d'origine) pour ce qui relève du téléservice orientation.
 - ◆ ...mon enfant veut aller dans l'enseignement privé ou en lycée agricole ?
→ prenez contact avec l'établissement d'accueil (futur lycée) et votre établissement actuel.
 - ◆ ...mon enfant a choisi une ou plusieurs formations à modalités particulières (sur le téléservice affectation) ?
→ Pour certaines candidatures, un dossier devra être rempli en complément (ex : ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC, sportifs, CAP à compétences particulières, certains enseignements optionnels en seconde GT - culture et pratique de la danse / de la musique, création et culture design...).
 - ◆ ...mon enfant relève de la pré affectation (pré PAM) ?
→ En parallèle des procédures sur les téléservices orientation et affectation, il est nécessaire de constituer un dossier papier qui sera examiné par une commission (mai-juin 2020). Attention, seuls les 4 premiers vœux d'affectation seront étudiés